

Règlement intérieur ludothèque

La ludothèque est un service municipal. Elle a été initiée par un groupe de travail composé d'élus et d'agents techniciens de la mairie de Meslay du Maine, pour permettre à tous l'accès au jeu.

Elle représente un véritable support socio-culturel pour tous favorisant l'échange, la réflexion, le partage, la convivialité, l'aide à la parentalité. C'est un lieu proposant des temps privilégiés, l'espace d'un moment de jouer entre adultes, entre amis, avec son ou ses enfants, de faire des rencontres ludiques, de découvrir des jeux originaux, des jeux traditionnels, des jeux d'autres pays...

La ludothèque est un lieu où chacun vient librement dans un unique but : prendre du plaisir autour du jeu.

A la ludothèque, il y a aussi des règles ...

LES REGLES DU JEU A LA LUDOTHEQUE

La ludothèque est un lieu ouvert et gratuit.

Au cours des ouvertures publiques, le jeu sur place est libre et chaque usager peut venir et repartir quand il le désire.

Tout mineur est sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte.

A partir de 10 ans, les enfants peuvent venir librement. La ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde. Les ludothécaires les accueillent, les conseillent mais ne peuvent en aucun cas les garder.

La ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde. Les ludothécaires accueillent, conseillent mais n'ont pas un rôle de garderie.

Les ludothécaires sont disponibles pour tous les usagers en général et ne peuvent donc l'être pour un seul en particulier.

CONDITIONS D'EMPRUNT DE JEUX

Une fiche d'inscription est à renseigner afin d'avoir accès au prêt de jeux.

L'emprunt de jeux se fait sur les heures d'ouvertures de la ludothèque.

Cette fiche permet l'emprunt de 2 jeux maximum par famille pour une durée de 15 jours.

En cas de retard de retour des jeux, les emprunteurs sont tenus de prévenir la ludothèque.

Pour tout retard non signalé, les emprunteurs ne pourront plus avoir accès aux prêts de jeux.

Une vérification est faite au départ et au retour des jeux par le ludothécaire. Les jeux doivent être rendus propres, en bon état et dans leur boîte. En cas de pièces manquantes ou de jeux cassés, une solution est trouvée au cas par cas en fonction du jeu (facturation, remplacement). Les jeux sont prêtés sans pile.

Aucune réparation des jeux et des boîtes de jeux ne doit être faite par l'emprunteur.

RESPECT DES AUTRES ADHERENTS

La ludothèque se voulant un lieu convivial, il est important de respecter les autres usagers et les ludothécaires par son comportement. L'accès à la ludothèque peut être interdit à toute personne qui par son comportement entraîne une gêne pour le public et/ou le personnel.

RESPECT DU MATERIEL

En cas de dégradation ou de perte de pièces (ou de jeu), les ludothécaires vous indiqueront la marche à suivre pour le remplacement des pièces (ou du jeu) : service après-vente de l'éditeur, rachat du jeu ...

Pour que chacun puisse s'y retrouver, les jeux sont classés par âge, il est demandé de respecter ce classement lors du rangement après le jeu. En cas de doute, il est préférable de le remettre au ludothécaire présent.

D'autre part, nous vous demandons de prendre le temps de ranger correctement les jeux dans leur boîte.

Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace autour du jeu où l'objectif est de prendre plaisir à jouer, ces « règles du jeu » n'ont pas pour but de sanctionner, mais de permettre un usage respectueux et agréable pour tout le monde.

Fait à Meslay du Maine ;

Le

M le Maire